

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJET DE RÈGLEMENT D'URBANISME

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage 1297-2020 de la Municipalité de Sainte-Sophie.

AVIS est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le **5 mai 2026**, le conseil a adopté le premier projet de règlement de modification :

PP-2026-14 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 1.4.2 AINSI QUE LES ANNEXES 2 – PLAN DE ZONAGE ET 3 – GRILLE DES SPÉCIFICATIONS, ZONE CH-217

Une **assemblée publique de consultation** aura lieu le **26 mai 2026 à 17 h 45**, à la salle du conseil située au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

Au cours de cette assemblée, les modifications prévues au projet de règlement seront expliquées. Elles visent notamment à :

- Modifier l'article 1.4.2 « Cas d'application de la contribution » afin de préciser qu'aucune contribution pour fins de parcs et terrains de jeux n'est exigée lors de l'émission d'un permis de construction dans un délai de 36 mois suivant l'intégration d'un plan cadastral au registre foncier dans le cadre d'un projet majeur ayant déjà fait l'objet d'une contribution;
- Modifier l'annexe 2 « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone CH-217 au détriment de la zone CH-220;
- Modifier l'annexe 2 « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone CH-219 au détriment des zones CH-217 et CH-220;
- Modifier l'annexe 2 « Plan de zonage » afin d'agrandir la zone U-711 au détriment de la zone U-701;
- Modifier l'annexe 3 « Grille des spécifications » applicable à la zone CH-217 afin :
 - de retirer l'usage principal de la classe « A2 – Autre activité agricole »;
 - d'augmenter à 89 m² la superficie minimale du bâtiment principal.

Lors de cette assemblée, toute personne ou tout organisme intéressé pourra être entendu.

Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau du directeur général et greffier-trésorier, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie, ainsi que sur le site Web de la Municipalité : [Projet de règlement P-2026-14](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe



CERTIFICAT DE PUBLICATION
(article 420)

Je, soussignée, France Charlebois, OMA, directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie, certifie par la présente avoir publié le présent avis public, conformément au Règlement 1254-2018, sur le site Web de la Municipalité ainsi que sur le babillard situé à l'entrée de l'hôtel de ville, le **15 mai 2026**, entre 8 h 30 et 16 h 30.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Sainte-Sophie.

France Charlebois, OMA
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe